

# Guerre d'Algérie : quelle célébration du 19 mars 1962 ?

Dernière modification : 17 mars 2023

🕒 5 minutes

Par : [La Rédaction](#)

La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a lieu le 19 mars. Six questions pour comprendre le sens de cette commémoration et les débats qu'elle suscite.

## Que commémore-t-on le 19 mars ?

La [loi du 6 décembre 2012](#) a institué le 19 mars journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Cette journée permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la Guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie. Plusieurs cérémonies commémoratives sont organisées dans toute la France.

Cette journée n'est ni fériée, ni chômée.

## Comment la loi du 6 décembre 2012 a-t-elle été adoptée ?

La loi est issue d'une proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale en 2002. Elle n'a été débattue au Sénat qu'en 2012.

La loi vise à reconnaître à la Guerre d'Algérie son caractère central dans la construction de l'identité française moderne et assurer une transmission apaisée de sa mémoire aux générations futures.

## Que sont les accords d'Évian du 18 mars 1962 ?

Des négociations visant à rétablir la paix en Algérie commencent, le 20 mai 1961, à Évian, entre la France et les plénipotentiaires du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA).

S'ensuit un processus long et difficile de négociations pour sortir d'une guerre de décolonisation. Les discussions sont accélérées par l'aggravation du conflit et la vague d'attentats perpétrés par l'organisation de l'armée secrète (OAS).

Le 18 mars 1962, à l'Hôtel du Parc d'Évian, des accords sont signés par Louis Joxe, ministre français chargé des questions algériennes, et Krim Belkacem, chef de la délégation algérienne représentant du GPRA.

Le soir, le général De Gaulle annonce la signature des accords d'Évian qui se traduisent dès le lendemain 19 mars à midi par un cessez-le-feu applicable sur tout le territoire algérien.

## Quel est l'apport de la loi de 1999 pour le souvenir de la guerre d'Algérie ?

La Guerre d'Algérie (1954-1962), était, avant même les accords d'Évian, une "guerre sans nom", sans véritable existence légale.

Les gouvernements qui se succèdent la désignent sous les vocables "événements", "opérations de maintien de l'ordre". Un silence officiel est de rigueur sur les événements les plus troubles comme la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 ou la question de la torture.

En juin puis octobre 1999, l'Assemblée nationale puis le Sénat votent à l'unanimité la loi de reconnaissance officielle de la Guerre d'Algérie. La loi substitue à l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" l'expression "à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc". Cette loi dite mémorielle ouvre la voie à une reconnaissance officielle du préjudice subi par l'ensemble des victimes du conflit.

## Quels sont les débats sur la date de la commémoration ?

Le 18 mars 2016, des personnalités politiques ont publié une tribune dans *Le Figaro* pour protester contre la participation de François Hollande, président de la République, à la commémoration du 19 mars 2016.

La date de l'hommage national aux morts en Algérie continue de faire débat, notamment entre représentants des rapatriés et harkis d'une part et associations d'anciens combattants d'autre part. Certaines associations d'anciens combattants lui préfèrent le 5 décembre. Le 5 décembre est la date de l'hommage aux morts de la Guerre d'Algérie. Cette date a été fixée lors de l'inauguration en 2003 par le président Jacques Chirac du monument national érigé quai Branly à Paris à la mémoire de tous les soldats morts en Afrique française du nord (AFN) de 1952 à 1962.

Dans ses voeux aux rapatriés d'Afrique du Nord en janvier 2012, le secrétaire d'État aux anciens combattants, Marc Laffineur, soulignait que *"si le 19 mars évoque la joie du retour des militaires français dans leur famille, il marque également l'amorce d'un drame pour les rapatriés, contraints au déracinement, et le début d'une tragédie pour les harkis, massacrés dans les semaines qui suivirent, au mépris des accords d'Évian"*.

## **Quelle mémoire de la Guerre d'Algérie ?**

En janvier 2020, le chef de l'État Emmanuel Macron a estimé que la France devait revisiter la mémoire de la colonisation et de la Guerre d'Algérie afin de mettre un terme au "conflit mémoriel". Il a notamment honoré les harkis et reconnu que Maurice Audin, mathématicien pro-indépendance disparu en 1957, était bien *"mort sous la torture du fait du système institué alors en Algérie par la France"*.

En 2021, il a reçu le rapport rédigé par l'historien Benjamin Stora sur "Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie" .